

Compte-rendu de séance du conseil municipal **du 11 novembre 2017 à 9 h**

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CHOISNEL, Maire.

Date de la convocation : 02/11/2017

Nombre de conseillers en exercice : 15

Etaient présents 12 : BERTALOT Jean-Jacques - CAPOT Jean-Paul - CHOISNEL Nicolas - FAGET Marie-Claire - GEFFRÉ Valentine - GALABERT Marie-Josée - LAMARQUE Caroline - LUSSAGNET Christian - ROIRAND Jérôme - SEMPÉ Lionel - FUCHS Aurélie - TRONGUET Christine formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(s) 2 : SALAFRANQUE Philippe - PRETI Frédéric

Absent(s) 1 : BICHON Jérôme

Pouvoir(s) 2 : SALAFRANQUE Philippe pouvoir donné à ROIRAND Jérôme
PRETI Frédéric pouvoir donné à SEMPÉ Lionel

Madame FUCHS Aurélie est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé par la majorité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

- compte-rendu des diverses commissions communales
- travaux en cours, projets, devis
- délibération décision modificative
- délibération attribution subvention exceptionnelle à MHAD
- délibération création emplois agents recenseurs - désignation d'un coordonnateur et d'un suppléant
- Point sur les entretiens organisés par le CDG47 pour le recrutement d'une nouvelle secrétaire de mairie
- divers

41-2017 (finances locales – 7.1 décisions budgétaires)

DECISION MODIFICATIVE N° 1 (virement de crédits)

Les crédits prévus au budget primitif 2017 à l'article 6574 « subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » étant insuffisants pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle à une association de Moncrabeau, le conseil municipal décide de procéder aux virements de crédits ci-après :

- augmentation des crédits en dépenses à l'article 6574 « subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » pour 1000 €
- diminution des crédits en dépenses à l'article 022 « dépenses imprévues » pour 1000 €.

42-2017 (finances locales – 7.1 décisions budgétaires)

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION MHAD

Le conseil municipal décide d'attribuer pour l'année 2017 une subvention exceptionnelle d'un montant de 1000 euros à l'association MHAD « Moncrabeau Hier Aujourd'hui Demain » pour l'organisation de soirées théâtrales à Moncrabeau.

La dépense est prévue au budget à l'article 6574 « subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».

43-2017 (4.4 Autres personnels)

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2018

Période du 18 janvier 2018 au 17 février 2018

CRÉATION EMPLOIS AGENTS RECENSEURS

DESIGNATION D'UN COORDONNATEUR D'ENQUETE ET D'UN SUPPLEANT

L'assemblée délibérante,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Considérant la nécessité de désigner des coordonnateurs et de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2018,

Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité des membres présents,

1) La création du 2 janvier 2018 au 24 février 2018 de deux emplois non permanents à temps non complet d'agents recenseurs afin d'assurer les opérations du recensement 2018 conformément aux dispositions de l'article 3 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative à la fonction publique territoriale.

2) Les agents recenseurs seront payés en fonction du nombre de feuilles de logement et de bulletins individuels remplis au tarif en vigueur en 2018.

Chaque agent recenseur se verra attribuer un bon d'essence pour ses frais de déplacement (montant estimé par le maire sur présentation d'un récapitulatif de kilométrage établi par chaque agent recenseur en fin de recensement).

Les agents recenseurs recevront l'indemnité prévue pour les séances de formation auxquelles ils auront assisté.

3) De désigner un coordonnateur d'enquête qui sera un agent de la collectivité qui assurera le soutien logistique aux personnels chargés du recensement et veillera au bon déroulement des opérations de recensement.

Cet agent bénéficiera d'un repos compensateur équivalent aux heures consacrées aux opérations de recensement.

4) De désigner un coordonnateur d'enquête suppléant qui sera chargé de veiller au bon déroulement des opérations de recensement et de résoudre les problèmes pouvant éventuellement survenir entre les agents recenseurs et les administrés à recenser ou autres litiges.

44-2017 (finances locales - 7.10 divers)

EFFACEMENT DES LIGNES TELECOM HAMEAU DE MARCADIS

Présentation du devis PRO-CDN-11-17-00094100 d'un montant de 1386,96 € HT établi le 26/10/2017 par ORANGE concernant l'effacement des lignes télécom au hameau de Marcadis (lieu des travaux : Clavé) et comprenant les frais d'étude et de gestion, préparation du dossier, pilotage et suivi du chantier, les courriers, les autorisations administratives, etc.).

Le conseil municipal :

ACCEPTE ce devis à l'unanimité.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la présente délibération ainsi que toute pièce s'y rattachant ;

La dépense correspondante est prévue au budget.

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE 3 APPARTEMENTS DANS LA MAISON DE L'ECOLE AVENUE DES SPORTS – travaux de branchement d'équipement propre alimentation eau potable et eaux usées

Suite au marché public de travaux pour l'aménagement de 3 appartements dans la maison de l'école avenue des Sports, les devis établis le 25/10/2017 par VEOLIA concernant les travaux de branchement d'équipement propre pour l'alimentation en eau potable et des eaux usées de ce bâtiment sont acceptés à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le maire est chargé de signer tous les documents du dossier.

REEMPLACEMENT SECRETAIRE DE MAIRIE (suite départ retraite secrétaire titulaire)

Monsieur le maire, souhaitant que le choix de la nouvelle secrétaire de mairie, se fasse en collaboration avec son conseil municipal, il présente aux conseillers le compte rendu établi par le CDG47 concernant les entretiens des candidates au poste de secrétaire de mairie organisé à Moncrabeau le 20 octobre 2017.

Six candidates sur 24 postulantes ont été retenues pour passer un entretien de motivation et évaluer leurs connaissances et compétences professionnelles.

Considérant le besoin de la collectivité, le contexte de travail, les prestations des candidates et leurs profils, les besoins de la commune qui nécessitent que la personne recrutée soit immédiatement opérationnelle,

Considérant le rôle joué par le Centre de Gestion dans la phase de recrutement et notamment sa présence aux entretiens de motivation,

L'équipe Emploi du CDG 47 a préconisé son choix sur 3 candidates.

Après étude des dossiers des 3 candidates, le choix se porte sur Madame Claire SAN MARTINO, adjointe administratif territorial principal de 2^{ème} classe, occupant actuellement les fonctions de secrétaire de mairie dans les communes de Le Fréchou, le Saumont (Lot-et-Garonne) et Cassaigne (Gers).

Monsieur le maire est chargé d'établir et de signer tous les documents nécessaires au recrutement de Madame Claire SAN MARTINO.

FOURNITURE ET POSE DE POTEAUX INCENDIE à ARTIGUES ET RIQUET

Les devis établis le 24/10/2017 par VEOLIA concernant la fourniture et la pose de poteaux incendie au lieuxdits Artigues et Riquet sont acceptés à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le maire est chargé de signer tous les documents du dossier.

DIVERS

Recensement population janvier/février 2018

Choix des agents recenseurs : Madame Colette LAUNET et Monsieur Alain LAMARQUE.

TERRA AVENTURA EN ALBRET

Il s'agit d'une « chasse au Trésor » surprenante proposée par l'Office de Tourisme.

Terra Aventura s'inspire d'un jeu mondial nommé géocaching.

Il s'agit d'une chasse aux trésors qui se pratique en extérieur avec une application téléchargée sur un téléphone ou grâce à un GPS.

A la suite d'un parcours au cours duquel il faut répondre à des énigmes, on trouvera des boîtes appelées « caches » dissimulées dans la nature.

Le But ? Découvrir l'emplacement de la cache et le trésor qu'elle contient, tout en découvrant le territoire et son patrimoine naturel et patrimonial.

5 circuits sont disponibles sur l'ensemble du département de Lot-et-Garonne dont 2 en Albret avec les communes de Bruch et de Lamontjoie.

La répartition financière est la suivante :

- 1700 euros par circuit
- 200 euros de maintenance annuelle

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du dossier de présentation de Terra Aventura, valide ce projet en partenariat avec l'Académie des Menteurs qui prendra 20 % des 1700 euros à sa charge, les 80 % restants seront à la charge de la commune et la maintenance annuelle sera prise en charge par l'Office de Tourisme d'Albret Communauté.

Marché travaux CDC Albret Communauté

Pour revenir au courrier le de la CDC Albret Communauté (déjà évoqué en conseil municipal le 17 octobre dernier) pour nous informer que le marché de travaux de maçonnerie avec Agir Val d'Albret qui permettait aux commune de la CCVA de bénéficier d'une semaine par an de main d'œuvre payée par la Communauté allait être élargi à l'ensemble des communes de moins de 1000 habitants pour les 2 années restantes.

Projets de travaux susceptibles d'être proposés :

- la restauration du clocher de l'église de Gardère
- à Artigues : agrandissement de la plate-forme pour recevoir 3 containers du SMICTOM
- dans le bourg – rue Espiessac et à Marcadis : construction d'une plate-forme pour recevoir 2 containers du SMICTOM

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close à 11 h
Les délibérations prises en **séance du conseil municipal du 11 novembre 2017** portent les numéros **41-2017 à 44-2017**